

DEPARTEMENT DE LA DROME

COMMUNE D'ALLAN

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18 mars 2025

Nombre de membres afférents : 18
En exercice : 18 Qui ont pris part à la délibération : 13
Date de la Convocation : 13/03/2025
Date d'affichage : 13/03/2025

L'an deux mille vingt-cinq et le dix-huit mars à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué par le Maire s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle du Conseil, sous la présidence de : Monsieur Yves COURBIS, Maire.

Présents : Jean- Michel GAMORE- Mylène DELORME- Laure DUCHAMP- Marylin MOUTET- Aurélie SYLVESTRE- Patrice TETARD- Nathalie MARECHAL- Joël MALIGNIER- Daniel PEYROL - Alexandra CHABANIS - Céline POIRRIER - Jean- Luc MONTAGNER

Excusés : - Jean GRANGER - Véronique AUGIZEAU- Christophe GRANGER (pouvoir donné à Laure DUCHAMP) - GAUTHIER Laurent (pouvoir donné à Mylène DELORME) - David MAGNET

Mylène DELORME a été nommée secrétaire de séance.

Délibération n°2025-011 : Approbation du compte administratif 2024 du service de l'eau

Sous la présidence de M. le Maire, le Conseil Municipal examine le compte administratif 2024 du service de l'eau qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

Dépenses	235 235.35 €
Recettes	219 308.06 €

Déficit de clôture : 15 927.29€

Investissement

Dépenses	60 332.82 €
Recettes	100 297.30 €

Excédent de clôture : 39 964.48 €

Restes à réaliser : 1 658.88 € en dépenses et 0 € en recettes

Hors de la présence de M. COURBIS Maire, le Conseil Municipal :

- APPROUVE le compte administratif 2024 du service de l'eau.

POUR : 14
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Mylène DELORME
Secrétaire de séance



Yves COURBIS
Maire

